
COMITE DE GESTION DES RESSOURCES
PAYS PAUVRES TRES ENDETTES

N°0018 /MEFB-CAB/CGRPTE

COMMUNIQUE DES TRAVAUX DU COMITE DE GESTION DES RESSOURCES PAYS
PAUVRES TRES ENDETTES

Le Comité de gestion des ressources de l'Initiative PPTE (Fonds PPTE) s'est réuni le 17 avril 2009 à Brazzaville, dans la salle des réunions du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget. Les travaux du Comité étaient présidés par Monsieur Wilfrid Albert OSSIE, Directeur de Cabinet du ministre en charge des finances, Président du comité. Y ont pris part les représentants des ministères et administrations publiques composant ledit comité.

L'ordre du jour des travaux a concerné :

- l'exécution des projets à financer sur fonds PPTE
- la situation du compte PPTE et prévision des recettes PPTE en 2009 ;
- la situation de recrutement des cabinets ;
- le projet de communication ;
- la présentation du projet du budget du comité de gestion des fonds PPTE ;
- la rencontre avec le Comité Consultatif des fonds PPTE.

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés sans amendement.

Concernant le premier point, le Président a demandé aux deux coordonnateurs des unités des projets d'exposer sur l'état d'avancement des projets financés sur fonds PPTE. S'agissant des projets mis en œuvre par le PURAC, le coordonnateur a informé que la procédure de recrutement des cabinets devant réaliser les études des réseaux de distribution de l'énergie électrique des villes de Brazzaville et Pointe Noire est en cours. Pour Brazzaville, la procédure est au stade final de négociation du contrat avec le Cabinet sélectionné tandis que pour Pointe-Noire, elle se situe au niveau de l'évaluation des offres techniques. Concernant l'étude de faisabilité relative à la réhabilitation des ports secondaires, la procédure de recrutement des opérateurs en cours concerne la réception des offres techniques. S'agissant de l'étude de faisabilité relative à la réhabilitation du quai, des terres pleins et en plus, l'accès routiers du port autonome de Brazzaville, le coordonnateur a indiqué que les termes de référence sont en cours d'élaboration au Ministère chargé des Transports. Pour le recrutement des cabinets pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'exécution des projets financés sur fonds PPTE, il a indiqué que deux cabinets ont été retenus dont un pour les projets suivis par le PURAC et l'autre pour les projets suivis par le PRCTG. La négociation des contrats avec ces deux cabinets se feront dans les prochains jours. Concernant la construction des systèmes d'adduction d'eau potable (SAEP) des centres ruraux, il a informé que la seule offre reçue a été déclarée infructueuse et, l'appel d'offres sera relancé dans les prochains jours. Enfin, pour les travaux des forages dans les 10 départements du territoire national, il a indiqué que 30 entreprises ont soumissionnées et la procédure de sélection est en cours. S'agissant des projets sociaux notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé, suivis par le PRCTG, le coordonnateur

a indiqué que la procédure de recrutement des soumissionnaires pour les travaux de construction des écoles primaires, des bâtiments administratifs, des logements administratifs et des murs de clôtures est en cours. Sur le premier point, le Président a demandé aux coordonnateurs des unités d'exécution des projets de proposer dans les délais raisonnables un chronogramme des travaux.

Sur la situation du compte PPTTE, le Président a informé le Comité de l'ouverture de deux comptes. Un à la Banque Centrale qui est destiné à recueillir les ressources des allègements de dettes extérieures. Il est alimenté directement par le trésor public et la Caisse Congolaise d'Amortissement et est mouvementé uniquement par le Directeur Général du Trésor après émission des titres de paiement par la Direction Générale du Budget. Les ressources de ce compte servent à régler les entreprises ayant réalisé les travaux couverts par les ressources PPTTE. Le second compte est ouvert dans les livres de la Banque Commerciale Internationale. Il est alimenté par le compte principal ouvert à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale destiné au règlement des dépenses de fonctionnement des unités de gestion des projets (PURAC et PRCTG) liées à la mise en œuvre des projets PPTTE et aussi à la publication des dossiers d'appels d'offres dans les journaux nationaux et internationaux. Le Président a indiqué que les ressources de ce compte permettent également de couvrir les charges liées aux réunions du comité de gestion et du comité consultatif des fonds PPTTE. Ce compte est mouvementé par signatures conjointes de deux des membres du bureau.

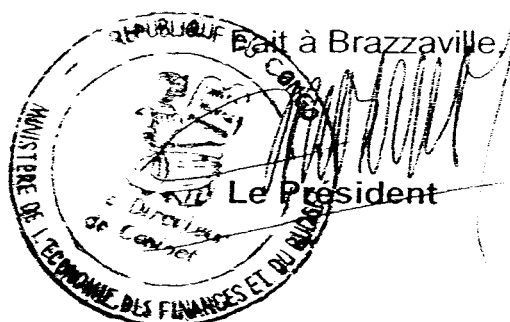
Sur la situation du recrutement des cabinets, les rapports d'exécution ont été faits par les chefs des projets au premier point de l'ordre du jour.

S'agissant du quatrième point sur le projet de communication, il a été retenu par le comité des actions suivantes :

- La publication gratuite de la brochure aux membres du Gouvernement, au Parlement, aux membres des deux Comités (gestion et consultatif) et à la population ;
- L'organisation d'une rencontre d'explication avec les commissions Economies et Finances du Parlement ;
- L'organisation d'une communication sous forme de tribune dans les médias sur le fonctionnement du Comité de gestion et la réalisation des projets financés sur fonds PPTTE. L'unité de communication du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget sera sollicitée pour aider le Comité à réaliser cette démarche.

Concernant le cinquième point, le projet du budget du comité de gestion des fonds PPTTE a été adopté avec amendement. Celui-ci sera soumis au Ministre chargé des Finances pour approbation.

Enfin, s'agissant du point sur la rencontre entre les deux comités, il a été conclu que celle-ci aura lieu lors de la prochaine réunion du Comité de gestion prévue au mois de mai 2009 au cours de laquelle, un rapport d'activités sera transmis au Comité consultatif ainsi que la brochure de communication.


 Fait à Brazzaville, le 30 AVR. 2009